



Direction de la communication

## Communiqué

Lundi 16 janvier 2023

# Recensement Du 19 janvier au 25 février

Le recensement de la population s'effectuera cette année **du jeudi 19 janvier au samedi 25 février inclus**. Cette nouvelle enquête annuelle sera menée sur 8% des habitants de la commune, soit 1 164 foyers.

### **Un partenariat inédit entre la Ville et La Poste**

Nouveauté cette année : les enquêtes de recensement seront effectuées à Villeneuve-sur-Lot par cinq facteurs. La Ville vient en effet de signer un contrat de partenariat avec La Poste dans le cadre d'une expérimentation. Ce dispositif inédit permet ainsi à la Ville de s'appuyer sur la bonne connaissance du territoire qu'ont les agents de La Poste et qui sont, par ailleurs, familiers des habitants.

Assermentés et soumis au secret professionnel, les cinq facteurs auront pour mission de se présenter chez les personnes à recenser et de leur remettre une notice explicative sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

Formés au protocole de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), Jennifer FONROQUES, Marion GOUSSIN, Carine VESPUCE, Martienne MEYRIGNAC et Brian COSTE (de gauche à droite sur la photo jointe) viennent de débiter leur tournée de reconnaissance.

### **Comment ça marche ?**

Une fois la notice et les identifiants en leur possession, les personnes recensées répondent au questionnaire en ligne sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier et conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

En cas de difficultés, les agents recenseurs peuvent ponctuellement assister les administrés pour compléter le questionnaire.

**Important :** les agents recenseurs sont munis d'une carte d'accréditation avec photo, présentée à chaque visite. Les personnes recensées sont informées au préalable de la visite de l'agent recenseur par courrier.

#### *Quelques rappels :*

- . Lors du recensement, l'anonymat des personnes recensées est préservé.*
- . Les informations recueillies sont confidentielles et uniquement destinées à l'INSEE, qui les transforme en statistiques.*
- . Chaque réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne interrogée remplisse les questionnaires.*
- . Participer au recensement est une obligation légale.*

Pour toute information, contactez le service élection au 05 53 41 53 26.

